



## MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée QUE :**

UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE SE TIENDRA EN VISIOCONFÉRENCE INTERACTIVE **LE LUNDI 24 JANVIER 2022 À 19 H.**

Dans le respect des nouvelles directives gouvernementales et jusqu'à nouvel ordre, les membres du conseil municipal siégeront en visioconférence, **de façon interactive**. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil lors de cette séance, à la période de questions spécifique à l'ordre du jour ou transmettre ses questions par écrit à [general@chertsey.ca](mailto:general@chertsey.ca), et ce, avant 16 h le 23 janvier 2022. Un lien sera accessible sur le site Internet de la Municipalité pour se connecter à l'application Zoom et un enregistrement vidéo de la séance sera disponible, dès que possible, sur le site Internet municipal.

### POINT À L'ORDRE DU JOUR :

1. Règlement 633-2022 abrogeant et remplaçant le règlement 629-2021 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2022

Monique Picard  
Directrice générale adjointe et Service du greffe

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Monique Picard, directrice générale adjointe et Service du greffe de la Municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité et en avoir affiché une copie à l'endroit désigné par le conseil, le 18<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2022, entre 8 h et 16 h.

FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 18<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2022.

Monique Picard  
Directrice générale adjointe et Service du greffe